

Clause d'embauche locale, applicable à partir de la 3ème embauche (après 2 embauches ouvrant droit à l'exonération) : embauche ou emploi d'au moins 1/3 de salariés parmi les habitants des quartiers classés en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ci-dessous ou de la ZFU, avec une durée de travail hebdomadaire minimum de 16 heures.

#### **Quartiers classés Zones Urbaines Sensibles par commune**

La Petite Hollande et La Chiffogne - Citadelle à Montbéliard, Champvallonn à Bethoncourt, Les Buis à Valentigney, Les Champs Montants et Courbet Pergaud à Audincourt, Fougères à Grand Charmont, Champerriet à Bavans et La Montagne à Etupes.

#### ■ **Obligations déclaratives**

Pour toute nouvelle embauche d'un salarié ouvrant droit à l'exonération à compter du 01/08/2006, envoyer :

- Une déclaration d'embauche en ZFU dans un délai de 30 jours suivant la date d'effet du contrat de travail à l'URSSAF et à la DDTEFP.
- Une déclaration annuelle des mouvements de main d'œuvre pour le 30 avril de chaque année à l'URSSAF.



#### ... **Cotisations sociales personnelles** ... **maladie et maternité**

#### ■ **Bénéficiaires**

Artisans, commerçants et chefs d'entreprises industrielles, commerciales et de services ayant la qualité de travailleur indépendant, pour les activités existantes en ZFU le 01/08/2006 et les débuts d'activité en ZFU avant le 31/12/2011.

#### ■ **Avantages**

5 ans d'exonération, dans la limite d'un plafond de revenu annuel égal à 3 042 fois le montant du SMIC (soit 24 427 € pour 2006).

#### ■ **Obligations déclaratives**

Adresser une demande sur papier libre auprès de la Caisse Maladie Régionale.

#### **CUMUL MINIMIS**

##### **Pour les entreprises déjà implantées**

Les exonérations fiscales et sociales s'appliquent dans la limite d'un plafond de 100 000 € par entreprise et sur une période de 36 mois, toutes exonérations confondues.

## Qui contacter ?

#### ... **Information sur le dispositif** ...

##### ■ **Maison de l'Emploi du Pays de Montbéliard**

10, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 36315  
25206 MONTBELIARD cedex  
www.mde-montbeliard.fr

##### ■ **Conseil, orientation, aides aux démarches d'implantation et de développement d'activités :**

Alexandra COFFRE - Chargée de mission  
Zone Franche Urbaine  
Tél. + 33 (0)3 81 71 04 19  
Mail : alexandra.coffre@mde-montbeliard.fr

##### ■ **Création / reprise d'entreprises :**

Marie STABILE - Animatrice création d'entreprises  
Tél. + 33 (0)3 81 71 04 18  
Mail : marie.stabile@mde-montbeliard.fr



#### ... **Exonérations fiscales** ...

##### ■ **Direction des services fiscaux**

17, rue de la Préfecture  
25000 BESANCON  
Corinne VIALATTE  
Tél. + 33 (0)3 81 65 32 21  
Mail : corinne.vialatte@dgi.finances.gouv.fr



#### ... **Exonérations sociales** ...

##### ■ **URSSAF Belfort - Montbéliard**

12, rue Strolz  
90 020 BELFORT cedex  
Amélie PECHE - Inspecteur URSSAF  
Tél. + 33 (0)3 81 99 13 76 (Permanence le jeudi)  
Mail : amelie.peche@urssaf.fr

##### ■ **DDTEFP**

5, place Jean Cornet - 25 000 BESANCON  
Catherine SAINT-PRIEST  
Tél. + 33 (0)3 81 21 13 16  
Mail : catherine.saint-priest@travail.gouv.fr



**Maison de l'Emploi**  
du Pays de Montbéliard



## Zone Franche Urbaine du Pays de Montbéliard

Petite Hollande, Portes du Jura, Gros Pierrons

**Le lieu idéal pour créer  
et développer votre entreprise !**

#### ■ **Avantages fiscaux**

#### ■ **Exonérations sociales**

#### ■ **Facilités d'embauche et d'implantation**





“ **D**évelopper les entreprises et favoriser le retour à l'emploi ”

**Louis Souvet**

Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard  
Président de la Maison de l'Emploi du Pays de Montbéliard

Issue de la loi pour l'égalité des chances, la Zone Franche Urbaine est un dispositif qui vise à renforcer l'attractivité économique et favoriser l'emploi sur le Pays de Montbéliard.

Réduire les disparités territoriales et permettre aux habitants des zones urbaines sensibles d'accéder plus facilement à l'emploi sont nos priorités.

Ce dispositif est constitué de mesures avantageuses d'exonérations fiscales et sociales destinées aux entreprises déjà implantées et à celles qui souhaiteraient se créer ou s'implanter dans le périmètre « Petite Hollande, Portes du Jura et Gros Pierrons ».

Au-delà de son rôle d'accueil et d'orientation des publics, la Maison de l'Emploi du Pays de Montbéliard accompagne et conseille les entreprises dans leur création et leur développement d'activités.

Chefs d'entreprises, nous comptons sur votre engagement à nos côtés pour relever un défi majeur, celui de l'emploi pour le plus grand nombre de nos concitoyens.



## Exonérations fiscales

### ••• Impôt sur les bénéficiaires •••••

Impôt sur les sociétés (IS, IFA) et impôt sur le revenu (BIC, BNC)

#### ■ Bénéficiaires

Entreprises individuelles et sociétés employant au plus 50 salariés qui disposent d'implantation matérielle et exercent une activité effective. Le chiffre d'affaires ou le total bilan doit être inférieur à 10M €.

Pour les activités non-sédentaires, embauche d'un salarié local à temps plein ou réaliser 25% du CA à l'intérieur de la ZFU.

L'exonération concerne les entreprises :

- Déjà implantées au 01/01/2006,
- Créées entre le 01/01/2006 et le 31/12/2011.

#### ■ Avantages

5 ans d'exonération totale (hors revenus financiers et exceptionnels) dans la limite d'un plafond de bénéfice exonéré fixé à 100 000 € par contribuable et par 12 mois, majoré à 5 000 € par embauche d'un salarié ZUS ou ZFU à compter du 01/01/2006.

#### ■ Obligations déclaratives

Informez le centre des impôts de Montbéliard dans les 6 mois suivant la délimitation de la ZFU ou le début d'activité (option irrévocable).

### ••• Taxe professionnelle •••••

#### ■ Bénéficiaires

- Entreprises employant au plus 50 salariés au 01/01/2006 ou à la date de création de l'entreprise si elle est postérieure.
- Pour les établissements en ZFU existants au 01/01/2006, créés ou étendus avant le 31/12/2011.

#### ■ Avantages

5 ans d'exonération totale, dans la limite d'un plafond annuel de base nette exonérée fixé à 337 713 € pour 2006 et 343 234 € pour 2007 par établissement.

#### ■ Obligations déclaratives

Adresser une demande sur papier libre avec A/R auprès du Centre des Impôts dont dépendent les établissements, au plus tard dans les 6 mois après la publication du décret délimitant le périmètre. (Décret N° 2006\_1623 du 19/12/2006)

### ••• Taxe foncière sur les propriétés bâties •••••

#### ■ Bénéficiaires

- Redevables de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Pour les immeubles situés en Zone Franche Urbaine et affectés entre le 01/01/2006 et le 31/12/2011 à une activité entrant dans le champ d'application de la taxe professionnelle.

#### ■ Avantages

5 ans d'exonération totale sauf délibération(s) contraire(s) d'une(des) collectivité(s) territoriale(s).

#### ■ Obligations déclaratives

Souscrire la déclaration 6732-SD

## Exonérations sociales

### ••• Cotisations patronales de Sécurité Sociale, FNAL et versement transport. •••

#### ■ Bénéficiaires

- Entreprises employant au plus 50 salariés qui disposent d'éléments d'exploitation ou de stocks nécessaires à l'activité, situées dans la ZFU et dont le CA HT ou le total du bilan est < à 10M €.
  - Implantées au 01/08/2006 dans la ZFU,
  - Qui s'y créent ou s'y implantent entre le 01/08/2006 et le 31/12/2011.

- Salariés employés en CDI ou CDD d'au moins 12 mois dont l'activité s'exerce en tout ou en partie dans la ZFU et pour lesquels l'employeur est tenu de cotiser au régime d'assurance chômage.

#### ■ Avantages

5 ans d'exonération des cotisations patronales d'assurances sociales, d'allocations familiales, d'accident du travail, du fonds national d'aide au logement (FNAL) et du versement transport, dans les limites mensuelles de 140% du SMIC par salarié.